



Assemblée générale électorale et Assemblée générale extraordinaire

27 février 2021 à 14h00

Tenue en webconférence (Zoom)

~ ORDRE DU JOUR ~

Votes : (voir note jointe)

- Les votes des Présidents de Club dans le cadre de l'AG électorale se dérouleront de manière électronique en utilisant le système développé par la Fédération.
 - o Les votes seront ouverts du Vendredi 26 à 11h au Samedi 27 février à 12h
 - o Les résultats seront annoncés par le Président de la Commission des élections lors de l'AG électorale.
- Les votes dans le cadre de l'AG annuelle (rapport moral et rapport financier) auront lieu également de manière électronique en utilisant le système développé par la Fédération. Les votes seront ouverts pendant 30 minutes après la présentation des rapports moral et financier.

Assemblée générale ordinaire

- 1- Accueil, liste de présence, Nicole Parcel
- 2- Présentation des nouveaux présidents de club, Agnès Maison-Petit
- 3- Rapport moral du Président, Jean-Louis Counil puis vote électronique par le collège des Présidents de club
- 4- Finances :
 - a. Résultats financiers de l'exercice 2019-2020 + quitus (Mr Parquet)
 - b. Présentation du budget 2020-21 et état des lieux financier (Paul Arnoux)
 - c. Intervention de Gérard Auliard, Président de la commission des finances
 - d. Vote électronique par l'assemblée
- 5- Point sur la saison en cours
 - a. La maison du Bridge
 - b. Enseignement (D. Monvernay)
 - c. Compétitions (M de Rycke et G. de Teyssières)
 - d. Scolaires (Jean-François Préaux)
- 6- Perspectives pour la fin de saison
- 7- Résultat du vote des rapports moral et financier.
- 8- Questions diverses.

9- Fin de l'assemblée générale ordinaire

Assemblée générale élective.

- 1- Introduction par le Président de la Commission des élections.**
- 2- Liste de présence.**
- 3- Proclamation des résultats**
- 4- Prise de parole du Président élu du Comité du Lyonnais de Bridge.**

Fin des Assemblées générales vers 17h30.

Merci de confirmer votre participation par mail colybridge@bbox.fr

PJ à la convocation :

- Tableau des licenciés par Clubs à la date du 30 juin 2020 (droits de votes des clubs)
- Pouvoir en cas d'absence
- Procédure pour voter électroniquement